Publié le 19/12/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

DELIBERATION Nº: 08/08122022

OBJET: SPL MARAINA: PRESENTATION DURAPPORT DES MANDATAIRES 2021

Présents :	24
Procurations:	07
Votants :	néant
Abstentions:	néant

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents:

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints: Mme BERNON Nadège (2ème Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3ème Adjointe), M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5ème Adjointe), M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7ème Adjointe), Mme ANAMALE Marie Claude (9ème Adjointe).

Les Conseillers Municipaux: M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), procuration à Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10ème Adjoint), procuration à M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), procuration à Mme DALLY Brigitte (3ème Adiointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), procuration à M. LEE-AH-NAYE Weï-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), procuration à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), procuration à
 M. LAURET Bruno (Conseiller)

Absents:

M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint)
Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
M. ABAR Dominique (Conseiller)
Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)
Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)
M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

ll a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concement Pour féxencie de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-seintleu fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@malrie-saintleu.fr - www.saintleu.re



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Recu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

AFFAIRE N° 08/08122022

SPL MARAINA: PRESENTATION DU RAPPORT DES MANDA 1D: 974-219740131-20221208-08_08122022-DE

Direction Gestion Financière

Le Maire expose:

Pour rappel, la SPL (Société Publique Locale) MARAINA a été créée en 2010 avec pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- La réalisation d'opérations de construction ;
- La réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction;
- L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

Au 31 décembre 2021, la SPL MARAINA compte 25 actionnaires, dont 20 communes, les 4 intercommunalités (CIREST, CINOR, CASUD et TCO) et la Région Réunion (en qualité d'actionnaire majoritaire 68,44 % du capital). Son capital social s'établissait à hauteur de 4 101 487 €. La participation de la Commune de Saint-Leu est établie à hauteur de 57 938 €, soit 1,41 %.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que chaque administrateur doit rendre compte par écrit à son Assemblée délibérante, au moins une fois par an, de son mandat au sein du Conseil d'Administration.

Depuis le mois de juillet 2020, le représentant de la Commune de Saint-Leu au sein du Conseil d'Administration de la SPL est Monsieur Rahfick BADAT.

Aux termes d'un courrier du 25 octobre 2022, la SPL MARAINA nous a adressé le rapport des mandataires 2021 qui a été présenté lors du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des voix présentes et représentées.

La SPL MARAINA demande au Conseil Municipal de Saint-Leu de prendre acte de ce dernier.

Quelques données à retenir :

Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2021 est de 1 451 K€ contre 999 K€ en 2020, soit une augmentation du chiffre d'affaires de 452 K€ (+45 %) par rapport à 2020.

Pour les missions d'études aménagement, le chiffre d'affaires est passé de 95 K€ en 2020 à 119 K€ en 2021, soit une augmentation de 24 K€. Cette augmentation s'explique principalement par la reprise de l'activité postélectorale (avec le lancement d'études de début de mandat communal ou intercommunal), la reprise d'opérations en stand-by et le pilotage de phases plus rémunératrices que l'année précédente.

Pour les opérations en mandat aménagement, le chiffre d'affaires est passé de 445 K€ en 2020 à 422 K€ en 2021 ; soit une diminution de 23 K€ (- 5 %).

Pour les missions d'études construction, le chiffre d'affaires est resté stable à 46 K€ en 2020 et en 2021. Le niveau des recettes générées sur les missions d'études s'avère faible au regard des autres mandats.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Pour les opérations en mandat construction, le chiffre d'affaires est

863 K€ en 2021, soit une augmentation de 450 K€ (+ 109 %), qui s'explique principalement par un rattrapage de la perte d'activité prévue en 2020, le maintien et l'absence de mouvements au sein des équipes opérationnelles assurant une meilleure connaissance des opérations (étapes et tâches à exécuter) et une anticipation des difficultés potentielles.

Résultat de l'exercice 2021 : le résultat comptable s'élève à - 918 969 € contre -1 370 082 € en 2020.

Le bilan 2021 fait ressortir des capitaux propres à 15 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 4 101 K€ du report à nouveau de - 3 167 K€ et du résultat de l'exercice de - 918 K€. Le résultat négatif vient impacter les capitaux propres qui restent en dessous de la moitié du capital social.

Etat de la dette : le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 602 K€, en diminution de 27 % par rapport à 2020.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte du rapport des mandataires 2021 de la SPL MARAINA.

Après lecture, le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport des mandataires 2021 de la SPL MARAINA.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 15 DEC. 2022 Le Président de séance,

Bruno DOMEN

Le document budgétaire et comptable est consultable en Mairie au Secrétariat des Assemblées aux heures ouvrab